



Agent(e) de logistique

Ex Agent(e)/opérateur(trice) de logistique générale (Répertoire des métiers de la FPH, mars 2015)

Réaliser tout ou partie d'opérations manuelles simples de diverses natures, parfois accompagnées d'opérations de saisie simples de données (collecte, manutention de produits ou d'objets, préparation de livraison, transport, distribution, livraison de biens,...), en appliquant les consignes données.

ACHAT - LOGISTIQUE **LOGISTIQUE GÉNÉRALE**

NIVEAU D'ÉTUDE MINIMUM
Niveau V (CAP, BEP)

CODE MÉTIER
25130

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Contrôle de la conformité des produits relatifs à son domaine
- Déconditionnement, déboitage, désensachage des matières premières
- Entretien, nettoyage et rangement des matériels spécifiques à son domaine d'activité
- Nettoyage et entretien des équipements, machines, outillages, véhicules spécifiques à son domaine d'activité
- Nettoyage et entretien des locaux et des outils, spécifiques à son domaine d'activité
- Saisie, mise à jour et/ou sauvegarde de données, d'informations, de tableaux, dans son domaine d'activité
- Transport et livraison de biens, de produits
- Transport, manutention, entreposage/stockage/déstockage de produits et/ou de matériels

SAVOIR-FAIRE REQUIS

- Calculer des valeurs relatives aux activités de son domaine
- Choisir une méthode, un moyen correspondant à son domaine de compétence
- Évaluer la conformité d'un produit, d'un matériel, d'une prestation au regard des normes internes/externes
- Lire et utiliser une notice, dans son domaine de compétence
- Manipuler des charges et/ou produits de divers nature

- Travailler en équipe/en réseau
- Utiliser les outils bureautique/TIC
- Utiliser les techniques gestes et postures/manutention
- Utiliser une procédure, un code, un langage, un protocole, une réglementation spécifique à son domaine

CONNAISSANCES ASSOCIÉES

- Bio-nettoyage et hygiène des locaux (43403)
- Conduite d'engin de manutention (31747)
- Géographie et topographie de l'établissement (43434)
- Gestes et postures - manutention (43491)
- Hygiène et sécurité (43403)
- Hygiène générale (43403)
- Normes, règlements techniques et de sécurité (42854)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : N1103 Magasinage et préparation de commandes](#)
- [CNFPT Répertoire des métiers territoriaux : 04/C/14 - Manutentionnaire](#)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n° 91-45 du 14 janvier 1991](#)
- [Décret n° 2007-196 du 13 février 2007](#)

FORMATIONS / VAE

Non spécifié

STATUT ET ACCÈS

Corps des personnels ouvriers

STATUT DANS LA FPH

Catégorie C

Grades

- Maître ouvrier principal (9 échelons)
 - Maître ouvrier (12 échelons)
 - Ouvrier professionnel qualifié (12 échelons)
 - Agent d'entretien qualifié (11 échelons)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours externe sur titres

Organisé au niveau de l'établissement.

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS.

Conditions

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente, ou d'une certification inscrite au RNCP délivrée dans une ou plusieurs spécialités, ou d'une équivalence délivrée par la commission, ou d'un diplôme au moins équivalent (liste arrêtée par le ministre chargé de la santé).
 - Pour les candidats à un emploi dans la spécialité « conduite de véhicules », être titulaire des permis de conduire de catégories A, B, C ou D.
-

Inscription à un tableau annuel d'avancement

Etabli après avis de la commission administrative paritaire compétente et sélection par examen professionnel.

Conditions

- Etre agent d'entretien qualifié et avoir atteint le 4^e échelon.
 - Compter au moins 3 ans de services effectif dans le grade.
-

Inscription à un tableau annuel d'avancement

Etabli après avis de la commission administrative paritaire.

Conditions

- Etre agent d'entretien qualifié et avoir atteint le 5ème échelon.
 - Compter au moins 5 ans de services effectif dans le grade.
-

EXAMEN PROFESSIONNALISE RÉSERVÉ SUR ÉPREUVES (JUSQU'AU 13.03.2018)

Examen comportant une épreuve unique d'admissibilité et une épreuve orale d'admission fondée sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle des candidats.

CONDITIONS

- Remplir les conditions d'ancienneté fixées dans le décret n° 2013-121 du 6 février 2013.
-

Détachement

Possibilité d'intégration dans le corps de détachement après 1 an et avis de la commission administrative paritaire.

Conditions

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emploi classé dans la catégorie C et de niveau comparable.
-

Pour les Agents d'entretien qualifiés

Inscription sur une liste d'aptitude

Liste établie dans chaque établissement par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Avis affiché au moins 15 jours avant la date limite de dépôt des candidatures dans les locaux de l'établissement et sur son site Internet, dans les agences locales du Pôle emploi du département et sur le site Internet des ARS.

Conditions

- Aucune condition de titre ou diplôme
-

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Responsable de magasin et magasiniers pour l'approvisionnement et le réapprovisionnement. Secteurs utilisateurs pour le réapprovisionnement.

Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Association
- Entreprise artisanale
- Entreprise de transport/messagerie/groupage
- Entreprise industrielle
- Entreprise publique/établissement public
- Industrie manufacturière
- Plate-forme logistique
- Site d'entreposage
- Société de services

Conditions

- Travail en horaires décalés, les fins de semaine, jours fériés ou de nuit.
 - Environnement bruyant.
 - Port d'équipements de protection (chaussures de sécurité, gants, casque).
-

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Manutentionnaire (dont les matières transports dangereux)
- Conducteur livreur
- Coursier
- Agent traitement des déchets
- Agent de voirie
- Agent de logistique
- Cariste
- Magasinier

MOBILITÉ

ÉVOLUTION

Au grade de maître ouvrier

Concours interne sur titres

Organisé dans chaque établissement

Conditions

- Etre ouvrier professionnel qualifié et titulaire d'un diplôme de niveau V ou au moins équivalent.
- Compter au moins 2 ans de services effectifs.

OU

Inscription à un tableau annuel d'avancement établi au choix après avis de la commission administrative paritaire

Conditions

- Avoir atteint le 5ème échelon au moins dans le grade d'ouvrier professionnel qualifié.
- Compter au moins 6 ans de services effectifs dans le grade.

Au grade d'agent de maîtrise

Concours interne sur épreuves
Organisé dans chaque établissement

Conditions

- Etre ouvrier professionnel qualifié et compter au moins 7 ans d'ancienneté dans le grade.

OU

Inscription sur une liste d'aptitude
Etablie après avis de la commission administrative paritaire

Conditions

- Avoir atteint le 5ème échelon dans le grade d'ouvrier professionnel qualifié.
- Compter au moins 6 ans de services effectifs dans le grade.

Quota : 1/3 des titularisations prononcées dans le grade d'agent de maîtrise (au niveau départemental)

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Responsable de magasin*](#)
-